



## **CONDITIONS D'ACCÈS POUR LES PERSONNES À MOBILITE RÉDUITE**

Nous n'organisons pas de formation inter-entreprises

### **FORMATIONS EN INTRA**

#### **Pour les formations théoriques**

Nos cours théoriques sont ouverts à tous. Il appartient à l'employeur de prévoir des salles de cours adaptées aux personnes en situation d'handicap et qui sont salariées de l'entreprise.

#### **Pour les formations en e-learning**

Ces formations sont accessibles aux personnes PSH, sous réserve d'un poste de travail adapté. Il revient à l'employeur d'organiser le poste de travail afin qu'il soit adapté à la personne utilisatrice.

#### **Pour les formations pratiques sur véhicule**

Nous ne possédons pas de véhicule adapté. Nous conseillons à l'entreprise demandeuse de se rapprocher des organismes suivants :

- Agefiph : [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)
- Handi-drive-school: [www.handidrive.school](http://www.handidrive.school)
- Isek : [www.isek.fr](http://www.isek.fr)